



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 71 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 63/245 de l'Assemblée générale et porte sur la période allant du 25 août 2008 au 25 août 2009. Pendant cette période, je me suis rendu au Myanmar les 3 et 4 juillet 2009 à l'invitation du Gouvernement. En outre, mon Conseiller spécial, Ibrahim Gambari, a effectué trois visites au Myanmar à l'invitation du Gouvernement, du 31 janvier au 3 février 2009, et m'y a accompagné les 26 et 27 juin et les 3 et 4 juillet 2009.

Au cours de toutes les discussions, moi-même et mon Conseiller spécial avons poursuivi la mission de bons offices en vue de promouvoir la réconciliation nationale, une transition démocratique et le respect des droits de l'homme au Myanmar, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les discussions ont porté essentiellement sur cinq domaines clefs qui avaient été approuvés par le Groupe des amis du Secrétaire général sur le Myanmar et par le Conseil de sécurité : a) la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi; b) la nécessité d'instaurer un dialogue sans exclusive, portant sur le fond et assorti d'un calendrier; c) la nécessité de créer les conditions propices à un processus de transition politique menant à un régime civil et démocratique; d) l'amélioration de la situation socioéconomique; et e) la régularisation du processus de bons offices engagé entre le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies.

* A/64/150.



Le Gouvernement du Myanmar a pris des mesures d'amnistie en faveur de deux détenus pendant la période considérée dans le présent rapport, et a annoncé qu'il en avait libéré 9 002 en septembre 2008 et 6 313 en février 2009. Ces mesures d'amnistie s'appliquaient à plusieurs prisonniers politiques dont la libération avait été instamment demandée au cours des visites de mon Conseiller spécial au Myanmar. Pendant la période considérée, le Gouvernement a néanmoins imposé des peines d'emprisonnement de longue durée contre des personnes liées aux manifestations de protestation de 2007.

Le 14 mai 2009, le Secrétaire général de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), Daw Aung San Suu Kyi, a été accusée d'avoir violé les dispositions de l'assignation à résidence dont elle faisait l'objet en raison de l'intrusion d'un citoyen américain à son domicile, dans la période du 3 au 5 mai. Daw Aung San Suu Kyi a plaidé non coupable, affirmant qu'elle n'avait pas violé la loi. Elle a été condamnée le 11 août 2009 à trois ans de travail forcé, peine que le Gouvernement a immédiatement commuée en mesure de 18 mois d'assignation à résidence. Le même jour, j'ai fait une déclaration dans laquelle j'ai déploré cette condamnation et réaffirmé qu'à moins que Daw Aung San Suu Kyi et tous les prisonniers politiques du Myanmar ne soient libérés et autorisés à participer à des élections libres et régulières, la crédibilité du processus politique resterait douteuse.

Le Gouvernement du Myanmar a exprimé la volonté d'organiser des élections multipartites en 2010, conformément à la cinquième des sept mesures prévues dans sa feuille de route vers un régime démocratique. Plusieurs parties prenantes importantes, notamment la LND et quelques groupes ethniques, dénoncent la nouvelle Constitution et le processus par lequel elle a été adoptée et restent réservées quant à leur participation à l'élection envisagée. Je souligne de nouveau que seul un processus politique crédible et sans exclusive fondé sur la compréhension mutuelle et des compromis constructifs acceptés par toutes les parties peut promouvoir les perspectives de paix durable, de réconciliation nationale, de démocratie et de respect des droits de l'homme au Myanmar, et que le Gouvernement doit impérativement tenter de répondre aux préoccupations de toutes les parties prenantes. Je souligne également que faute de mesures tendant à accorder une attention égale aux problèmes politiques, humanitaires et de développement auxquels le pays est confronté les possibilités et les perspectives de paix, de démocratie et de développement pourraient se trouver compromises.

Je me félicite du vaste soutien que la communauté internationale a apporté à mon engagement personnel, à l'action de mon Conseiller spécial et à la poursuite de ma mission de bons offices. Je serai heureux de collaborer avec toutes les parties concernées, notamment par le biais de mon Groupe d'amis sur le Myanmar, en vue d'instaurer un Myanmar pacifique, uni et démocratique respectant pleinement les droits de l'homme de tous ses habitants.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 63/245 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci m'a prié de continuer à fournir mes bons offices et de poursuivre mes entretiens sur la situation des droits de l'homme, la transition vers la démocratie et le processus de réconciliation nationale avec le Gouvernement et la population du Myanmar, y compris les groupes qui militent pour la démocratie et les droits de l'homme et toutes les parties concernées, et de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard, et de lui rendre compte, à sa soixante-quatrième session, et de rendre compte au Conseil des droits de l'homme de la suite qui aura été donnée à la résolution. Le rapport porte principalement sur les aspects de la résolution concernant les bons offices susmentionnés et couvre la période qui s'est écoulée depuis mon rapport précédent (A/63/356), du 25 août 2008 au 25 août 2009.

II. Faits essentiels

2. Peu avant la période précédant celle couverte par le présent rapport, mon Conseiller spécial a effectué une visite au Myanmar du 18 au 23 août 2008. À cette occasion et lors de visites précédentes, il a tenté de promouvoir le programme en cinq points approuvé par le Groupe des amis du Secrétaire général sur le Myanmar et le Conseil de sécurité : a) la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi; b) la nécessité d'instaurer un dialogue de fond, ouvert à tous et assorti d'échéances; c) la nécessité de mettre en place un processus de transition politique crédible et global en vue d'instaurer un gouvernement civil et démocratique; d) les moyens d'améliorer la situation socioéconomique; et e) la régularisation du processus de bons offices. Par des lettres datées des 2, 10 et 23 septembre 2008, le Gouvernement du Myanmar a informé mon Conseiller spécial de ses propositions faites à Daw Aung San Suu Kyi d'organiser un entretien entre cette dernière et le Ministre chargé des relations avec elle et de sa réponse selon laquelle elle souhaitait rencontrer le Ministre, mais pas à ce moment-là. Le Gouvernement a en outre indiqué que les autorités du Myanmar étaient attachées à la politique de réconciliation nationale et étaient disposées à entretenir un dialogue continu avec Daw Aung San Suu Kyi. Le 23 septembre, le Gouvernement a annoncé la libération de plusieurs prisonniers politiques dans le cadre d'une vaste mesure d'amnistie. Parmi les prisonniers figuraient plusieurs personnes dont mon Conseiller spécial avait demandé instamment la libération, notamment le plus ancien des prisonniers politiques du pays, U Win Tin. Le 24 septembre, j'ai accueilli avec satisfaction les mesures de libération et j'ai demandé instamment que d'autres mesures du même ordre soient adoptées.

3. Le 27 septembre, j'ai convoqué et présidé la première réunion de haut niveau du Groupe des amis sur le Myanmar, et, pour la première fois, j'ai publié un communiqué de presse résumant les points de consensus entre les membres du Groupe, concernant notamment : a) le ferme soutien à apporter à mes bons offices et aux activités de mon Conseiller spécial; b) les encouragements tendant à ce que le Gouvernement du Myanmar collabore plus étroitement avec le processus de bons offices engagé en vue de traiter les problèmes clefs qui préoccupent la communauté internationale, en particulier la libération des prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, ainsi que le fait d'engager un dialogue sans exclusive; et c) les

encouragements tendant à ce que toutes les parties concernées au Myanmar tirent parti des possibilités offertes par le processus de bons offices tout en soulignant la responsabilité incombant au Gouvernement du Myanmar de démontrer son attachement déclaré à la coopération grâce à de nouveaux résultats tangibles.

4. Entre septembre et décembre 2008, quelque 400 personnes qui avaient été arrêtées en rapport avec les manifestations d'août et septembre 2007 ont été condamnées à des peines allant de 24 à 65 ans d'emprisonnement pour des infractions commises sans violence. Le 22 octobre, mon Conseiller spécial a fait devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale un exposé sur la situation au Myanmar indiquant notamment que l'on attendait encore que le Myanmar prenne des mesures concrètes en réponse aux préoccupations de la communauté internationale, y compris celles concernant la libération des prisonniers politiques. Le 12 novembre, j'ai fait une déclaration dans laquelle j'ai exprimé ma profonde préoccupation concernant les lourdes peines de prison prononcées et j'ai demandé de nouveau la libération de tous les prisonniers politiques dans le cadre d'un processus national, sans exclusive, de réconciliation.

5. Le Conseiller spécial a séjourné au Myanmar du 31 janvier au 3 février 2009 à l'invitation du Gouvernement. Il s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement, notamment le Premier Ministre, le général Thein Sein, les ministres des affaires étrangères, de l'information, de la culture, de la planification et du développement économique, de l'agriculture et de l'irrigation et avec le Ministre du travail en sa qualité de ministre chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi. Le Conseiller spécial s'est entretenu de nouveau séparément avec la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) Daw Aung San Suu Kyi. À la demande du Conseiller spécial, Daw Aung San Suu Kyi a été autorisée à rencontrer pour la première fois depuis janvier 2008 des membres du Comité central exécutif de la LND, y compris son président U Aung Shwe. En outre, le Conseiller spécial a rencontré en même temps pour la première fois Daw Aung San Suu Kyi et des responsables de la LND. Le Conseiller spécial a en outre rencontré d'autres représentants de partis politiques, notamment du Parti de l'unité nationale (PNU) et la Ligue des nationalités chan pour la démocratie (LNCD). En outre, le Conseiller spécial s'est rendu dans des zones touchées par le cyclone et s'est entretenu avec le Groupe clef tripartite créé pour assurer la coordination des secours organisés après le cyclone, avec le corps diplomatique et l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies.

6. Le 5 février, j'ai fait une déclaration dans laquelle j'ai demandé la reprise d'un dialogue de fond sans condition préalable et exprimé la volonté de faire fond sur les visites du Conseiller spécial pour promouvoir le dialogue national et la réconciliation nationale moyennant mes bons offices.

7. Le 19 février, le Président de l'Assemblée générale a fait une déclaration dans laquelle il s'est fait l'écho de ma demande et a demandé instamment au Gouvernement de répondre par des résultats tangibles aux diverses suggestions du Conseiller spécial.

8. Le 20 février, l'Alliance des nationalités unies a fait une déclaration dans laquelle elle a rejeté les élections prévues pour 2010 et préconisé un dialogue tripartite, la libération des prisonniers politiques et la révision de la Constitution. Le 26 avril, l'Union nationale karen a fait une déclaration dans laquelle elle a

notamment rejeté les élections prévues par le Gouvernement en 2010 ainsi que la Constitution et la manière dont elle avait été adoptée.

9. Du 14 au 19 février, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tomás Ojea Quintana, a fait sa deuxième visite au Myanmar à l'invitation du Gouvernement. Il y a rencontré des interlocuteurs gouvernementaux compétents et importants, s'est rendu dans l'État de Kayin, a rencontré des groupes armés et a rendu visite à des détenus dans les prisons de Hpa-an et Insein. Il a demandé de nouveau instamment au Gouvernement de prendre quatre mesures essentielles pour les droits de l'homme avant les élections de 2010 : réviser la législation nationale conformément à la nouvelle Constitution et aux obligations internationales du pays; libérer les prisonniers politiques; organiser des cours de formation portant sur les droits de l'homme et le droit humanitaire pour les forces armées et créer un appareil judiciaire indépendant et impartial. Le 11 mars, le Rapporteur spécial a présenté son rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/10/19) en application de la résolution 8/14 du Conseil. Le 27 mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 10/27 relative à la situation des droits de l'homme au Myanmar, dans laquelle il a entre autres choses prolongé d'un an le mandat du Rapporteur spécial.

10. Le 14 mai, Daw Aung San Suu Kyi a été emmenée de son domicile, situé à Yangon, où elle était assignée à résidence depuis 2003, et a été traduite en justice pour violation de la mesure d'assignation à résidence dont elle faisait l'objet causée par l'intrusion dans son domicile d'un citoyen américain, John Yettaw, dans la période du 3 au 5 mai. Ses deux femmes de ménage, ainsi que M. Yettaw ont été également inculpés. Le Gouvernement a invité le corps diplomatique à assister au procès en six occasions, notamment à la lecture du jugement, et a organisé une rencontre entre des diplomates de la Fédération de Russie, de Singapour et de la Thaïlande et Daw Aung San Suu Kyi, au lieu de détention de cette dernière. Le 26 mai, le Gouvernement a levé la mesure d'assignation à résidence prise contre Daw Aung San Suu Kyi, alors qu'elle avait été placée en détention provisoire pour la durée de son procès. Le Tribunal a entendu la déposition de 23 témoins à charge et de 2 témoins à décharge et Daw Aung San Suu Kyi a soutenu qu'elle n'avait violé aucune loi.

11. Le 14 mai, j'ai fait une déclaration dans laquelle je me suis dit gravement préoccupé par l'arrestation de Daw Aung San Suu Kyi, que je considérais comme une partenaire essentielle du dialogue lié au processus de réconciliation nationale, j'ai demandé instamment au Gouvernement de s'abstenir de prendre toute mesure nouvelle qui risquerait de compromettre ce processus et j'ai réaffirmé que je pensais fermement que Daw Aung San Suu Kyi et tous ceux qui peuvent contribuer à l'avenir de leur pays doivent être libérés pour être en mesure de le faire, ce qui assurerait la crédibilité du processus politique.

12. Les 14 et 15 mai, le Rapporteur spécial et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont fait respectivement des déclarations dans lesquelles ils ont demandé la libération immédiate de Daw Aung San Suu Kyi et affirmé que son maintien en détention constituait une violation du droit national et international. Le 16 juin, cinq rapporteurs spéciaux ont fait une déclaration conjointe dans laquelle il était dit que le procès avait été entaché de violations flagrantes du droit portant sur le fond et la procédure, et était citée l'opinion n° 46/2008 du Groupe de travail sur la détention arbitraire qui avait affirmé que le

maintien de Daw Aung San Suu Kyi en détention au-delà du 27 mai 2008 violait les propres lois du Myanmar.

13. Le 22 mai, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse dans lequel il s'est dit préoccupé par des événements politiques récents liés à la situation de Daw Aung San Suu Kyi, a réaffirmé les déclarations faites par son président le 11 octobre 2007 et le 2 mai 2008, ainsi que l'importance d'une mesure de libération de tous les prisonniers politiques. Le Conseil de sécurité a réaffirmé en outre qu'il était nécessaire que le Gouvernement du Myanmar crée les conditions nécessaires à l'instauration d'un véritable dialogue avec Daw Aung San Suu Kyi et toutes les parties et tous les groupes ethniques concernés en vue de parvenir à une réconciliation nationale sans exclusive avec l'appui des Nations Unies, et le Conseil a en outre affirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Myanmar.

14. Le 9 juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a signalé l'entrée en Thaïlande de quelque 3 000 réfugiés provenant du Myanmar concomitamment avec des informations signalant la reprise des combats dans les zones frontalières de l'est du pays.

15. Les 26 et 27 juin, le Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar à l'invitation du Gouvernement et sur mes instructions, afin de préparer mon retour éventuel dans le pays. Il a rencontré à deux reprises le Ministre des affaires étrangères ainsi que l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies et le doyen du corps diplomatique.

16. Les 3 et 4 juillet, je me suis rendu au Myanmar pour la deuxième fois dans un peu plus d'un an seulement à l'invitation du Gouvernement. J'ai rencontré à deux reprises le Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, le généralissime Than Shwe, ainsi que le Vice-Président du Conseil, le général Maung Aye; le général Thura Shwe, membre du Conseil le Premier Ministre, le général Thein Sein; le Secrétaire du Conseil, le général Thiha Thura Tin Aung Myint Oo, et le Ministre des affaires étrangères, U Nyan Win. J'ai participé à un dîner de travail avec le Premier Ministre et d'autres ministres importants. J'ai tenu des réunions avec les représentants des 10 partis politiques enregistrés, y compris ceux qui représentent des communautés ethniques et avec la LND que j'ai rencontrés séparément. J'ai également rencontré des représentants de sept groupes parties au cessez-le-feu. J'ai visité des projets de relèvement dans la zone touchée par le cyclone Nargis et reçu des informations présentées par le Groupe clef tripartite. En outre, j'ai prononcé, à Yangon, une allocution liminaire publique, la première en son genre, devant un auditoire de plusieurs centaines de personnes, y compris des ministres, des diplomates et des représentants d'ONG nationales et internationales, de la société civile et d'organisations communautaires. J'ai également rencontré séparément l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies et des fonctionnaires des Nations Unies.

17. Le 8 juillet, le Conseiller spécial a présenté au Groupe des amis sur le Myanmar un exposé sur ma visite dans ce pays. Le 13 juillet, j'ai présenté au Conseil de sécurité, à sa demande, un exposé sur ma visite.

18. Le 13 juillet, le Groupe d'étudiants « Génération 88 », l'Alliance de tous les moines de Birmanie et la Fédération générale des syndicats d'étudiants de Birmanie m'ont adressé une lettre ouverte dans laquelle ils appuyaient mes activités et me

demandaient de redoubler d'efforts. Le 7 août, le Mouvement pour la démocratie et les droits des nationalités ethniques a formulé une « proposition en vue de la réconciliation nationale pour la démocratie et le développement en Birmanie ».

19. Le 11 août, le tribunal a déclaré Daw Aung San Suu Kyi coupable et l'a condamnée à trois ans de travail forcé. Le Gouvernement a immédiatement commué cette condamnation en une peine de 18 mois d'assignation à résidence. Le même jour, j'ai publié une déclaration dans laquelle j'ai déploré cette condamnation et demandé instamment au Gouvernement de libérer immédiatement et sans condition Daw Aung San Suu Kyi, partenaire indispensable au dialogue politique, réaffirmant qu'à moins qu'elle-même et tous les autres prisonniers politiques du Myanmar ne soient libérés et autorisés à participer à des élections libres et régulières, la crédibilité du processus politique resterait douteuse. De nombreux États Membres, y compris des pays de la région, ont fait des déclarations. M. Yettaw, qui avait été condamné à sept ans de travail forcé, a été extradé le 16 août pour des raisons humanitaires.

20. Dans une déclaration de presse publiée le 13 août, le Conseil de sécurité a réaffirmé ses déclarations des 11 octobre 2007, 2 mai 2008 et 22 mai 2009 sur le Myanmar ainsi que l'importance de la libération de tous les prisonniers politiques; s'est dit gravement préoccupé par le verdict et la condamnation rendus contre Daw Aung San Suu Kyi et par les répercussions politiques de cette mesure; a pris note de la décision du Gouvernement du Myanmar de réduire la durée de la peine et l'a engagé instamment à prendre d'autres mesures pour établir les conditions nécessaires à un dialogue véritable avec elle et toutes les parties et tous les groupes ethniques en cause en vue de parvenir à une réconciliation nationale inclusive. En outre, le Conseil de sécurité a réaffirmé son soutien à mon rôle de bons offices et affirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Myanmar.

21. Parallèlement aux démarches entreprises par moi-même et mon conseiller spécial auprès du Gouvernement et d'autres parties compétentes du Myanmar, des consultations se sont poursuivies avec les principaux États Membres intéressés. Outre la première réunion de haut niveau du Groupe des amis sur le Myanmar tenue le 27 septembre 2009, et les exposés faits par le Conseiller spécial devant le Groupe les 12 septembre 2008 et 8 juillet 2009, j'ai convoqué et présidé trois autres réunions du Groupe les 5 septembre 2008, 23 février et 5 août 2009. Le Conseiller spécial a fait au Président de l'Assemblée générale un rapport les 4 septembre 2008 et 19 février 2009 et, à sa demande, au Conseil de sécurité les 11 septembre 2008 et 20 février 2009. Le Conseiller spécial a en outre tenu des consultations séparées avec des interlocuteurs gouvernementaux à Bangkok, Beijing, New Delhi, Singapour et Tokyo. Enfin, le Conseiller spécial a continué de collaborer étroitement avec les organismes et bureaux compétents des Nations Unies sur le programme en cinq points, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

III. Teneur et issue des discussions

22. Au cours de sa visite au Myanmar, du 31 janvier au 3 février 2009, le Conseiller spécial a souligné que le Gouvernement avait la possibilité d'adresser des signes positifs à la communauté internationale en prenant des mesures concrètes en

rapport avec le programme en cinq points, en vue de permettre à tous les principaux États Membres intéressés de réagir en conséquence. Le Premier Ministre a réaffirmé que le Gouvernement tenterait de mettre en œuvre les points réalisables. Daw Aung San Suu Kyi et la LND ont confirmé leur accord avec quatre des points, à l'exclusion de toute discussion concernant les élections.

23. Au cours de discussions avec le Gouvernement, le Conseiller spécial a suggéré de procéder à l'examen des condamnations récentes prononcées contre certaines personnes en rapport avec les manifestations d'août et septembre 2007. Le Gouvernement a expliqué qu'une telle procédure devait suivre les voies de recours prévues par la loi. Le Conseiller spécial a en outre évoqué les cas de personnes susceptibles de contribuer au processus politique et dont la libération pour des raisons humanitaires devrait être envisagée. De leur côté, Daw Aung San Suu Kyi et la LND continuaient de présenter la libération de tous les prisonniers politiques et le respect de la légalité comme leur principale exigence. Par la suite, dans une lettre datée du 23 février adressée au Conseiller spécial, le Gouvernement a informé ce dernier que, à la suite de sa visite, 6 313 détenus avaient bénéficié d'une amnistie, y compris une vingtaine de prisonniers politiques dont les cas avaient été abordés au cours de la visite. Le 23 février, j'ai fait une déclaration dans laquelle je me suis félicité de cette décision et ai demandé instamment de nouvelles libérations.

24. Le Conseiller spécial a proposé de tenir une réunion tripartite entre le Ministre chargé de la liaison avec Daw Aung San Suu Kyi et lui-même. En dépit de l'accord de Daw Aung San Suu Kyi, le Gouvernement a décidé de donner la priorité à l'amélioration de l'entente entre le Ministre susmentionné et Daw Aung San Suu Kyi. Le Gouvernement a réaffirmé que la porte restait ouverte à Daw Aung San Suu Kyi tout en faisant observer que cette dernière avait rejeté à deux reprises ses tentatives de rétablir le dialogue avec elle à la suite de la visite précédente du Conseiller spécial. Le Gouvernement a signalé que Daw Aung San Suu Kyi n'avait pas répondu à l'invitation qui lui avait été adressée le 4 octobre 2007 par le généralissime Than Shwe qui avait souhaité la rencontrer personnellement si elle renonçait à sa « politique d'affrontement, de dévastation absolue et de sanctions ». Daw Aung San Suu Kyi a indiqué que c'était le Gouvernement lui-même qui avait interrompu le dialogue en février 2008 et elle a réaffirmé qu'elle estimait que le Ministre chargé de la liaison n'était pas doté de compétences suffisantes pour engager un dialogue utile. À cet égard, le Conseiller spécial a de nouveau encouragé le Gouvernement à a) élever le niveau de l'interlocuteur gouvernemental chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi, et b) d'examiner plus avant la proposition faite par Daw Aung San Suu Kyi en mars 2008 de publier une déclaration conjointe dans laquelle elle-même et le Gouvernement s'engageraient à collaborer dans l'intérêt national en vue de créer des conditions propices à la levée des sanctions prises contre le Myanmar. Par la suite, le 24 février 2009, la LND a publié un rectificatif de sa déclaration spéciale n° 2/02/09 dans laquelle elle a affirmé qu'il était dit au paragraphe 7 de la déclaration n° 1/2007 que l'« affrontement », la « dévastation absolue », les « sanctions économiques » et l'« embargo » n'étaient pas bénéfiques au pays et à ses habitants. C'est pour cette raison que Daw Aung San Suu Kyi avait déjà informé les autorités par l'intermédiaire du Ministre chargé des relations qu'elle était disposée à coopérer en vue d'éviter ces situations et à publier les déclarations convenues par les deux parties. En conséquence, il est affirmé une fois de plus que la LND demande avec des intentions sincères que les deux

dirigeants habilités à prendre des décisions concernant ces questions engageant sans attendre un dialogue direct et concret.

25. Le Conseiller spécial a souligné la nécessité que le Gouvernement crée des conditions propices à l'instauration d'un processus crédible et sans exclusive conduisant à des élections et a fait des suggestions précises à cette fin, en ce qui concerne notamment la possibilité de procéder à un examen ou à une révision constitutionnelle. Le Gouvernement a rejeté l'éventualité d'une révision constitutionnelle tout en réaffirmant sa détermination à organiser les élections multipartites prévues pour 2010, correspondant à la cinquième étape prévue sur sa feuille de route en sept points. Le Premier Ministre a assuré le Conseiller spécial qu'une fois que les lois électorales auraient été adoptées, tous les partis politiques, y compris ceux qui sont opposés à la Constitution ou au Gouvernement seraient en mesure de participer aux élections et que ces dernières respecteraient des normes internationales. Le Gouvernement lui ayant demandé quel type d'assistance électorale l'Organisation des Nations Unies pourrait lui apporter, le Conseiller spécial lui a répondu que toute assistance serait octroyée en prenant en considération a) une demande officielle du Gouvernement et b) de larges consultations avec toutes les parties prenantes. Le Gouvernement a répondu que, une fois créée, la Commission électorale contacterait l'Organisation des Nations Unies si elle avait besoin d'assistance technique. Daw Aung San Suu Kyi et la LND ont réaffirmé leur opposition à la Constitution et au référendum par la voie duquel elle avait été adoptée ainsi que leur demande tendant à ce qu'il soit procédé à une révision complète de la Constitution avant de discuter des élections. La LND a demandé simultanément que tous les partis politiques qui avaient été rayés des registres soient enregistrés à nouveau et que ses bureaux soient rouverts partout dans le pays. Le Conseiller spécial a transmis ces demandes aux autorités en les approuvant.

26. Le Conseiller spécial a souligné les incidences positives qu'aurait la création d'un vaste forum national sur les questions socioéconomiques. Le Gouvernement est resté réservé sur cette proposition tout en demandant de nouveau la levée des sanctions contre le Myanmar. Simultanément, le Ministre de la planification nationale et du développement économique a indiqué que l'agriculture, la pêche et l'élevage étaient les secteurs prioritaires d'une éventuelle coopération. Daw Aung San Suu Kyi et la LND ont indiqué leur intérêt de principe pour un « forum économique national » tout en demandant des éclaircissements à ce sujet. Dans une lettre datée du 19 juin 2009 adressée au Ministre de la planification nationale et du développement économique, et conformément à l'invitation adressée au Gouvernement, le Conseiller spécial a donné suite à l'offre faite au cours de sa visite d'envoyer au Myanmar une mission de travail chargée de discuter de l'approche sectorielle proposée par le Gouvernement en rapport avec le forum économique national.

27. Par ailleurs, le Conseiller spécial a encouragé le Gouvernement à accepter toute décision de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) tendant à proroger le mandat du Groupe clef tripartite au-delà de juin 2009 afin d'assurer la mise en œuvre effective du plan de relèvement et de préparation appliqué après le cyclone Nargis. Le Gouvernement a affirmé qu'il prendrait en considération la recommandation du Conseiller spécial. Le 27 février, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'ASEAN sont convenus de proroger le mandat du Groupe clef tripartite jusqu'à juillet 2010.

28. Le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de continuer de coopérer avec ma mission de bons offices et a invité les collaborateurs de mon conseiller spécial à demander des visas pour se rendre au Myanmar à des fins précises.

29. À ma demande, le Conseiller spécial a discuté avec le Gouvernement et d'autres parties concernées de mon retour éventuel au Myanmar pour y discuter d'une vaste gamme de questions. Le Premier Ministre s'est dit favorable en principe à ce qu'une telle visite puisse avoir lieu en fonction du moment et de la situation. Daw Aung San Suu Kyi et la LND se sont dits également favorables en principe à une telle visite tout en soulignant la nécessité de libérer tous les prisonniers politiques.

30. Le 29 avril, à la suite de la réunion avec des représentants de tout le pays – la première depuis 1997 – la LND a publié la « Déclaration de Shwegondaing » dans laquelle elle a réaffirmé sa position sur la feuille de route politique du Gouvernement et demandé la libération sans condition de tous les prisonniers politiques, une révision de la Constitution, la réouverture de tous les bureaux de la LND et de ceux des partis des nationalités ethniques, la reconnaissance « de quelque manière » des résultats de l'élection de 1990 et l'instauration d'un dialogue politique. La Déclaration précisait également que :

« Si le Conseil d'État pour la paix et le développement organisait l'élection envisagée de façon unilatérale conformément à ses propres plans et : 1) si tous les prisonniers politiques, y compris les dirigeants de la LND, étaient libérés sans condition; 2) si les dispositions de la Constitution de 2008 qui ne respectent pas les principes démocratiques étaient amendées; et 3) si des élections générales ouvertes à tous et régulières étaient organisées sous contrôle international, la LND, affirme dans la présente déclaration de Shwegondaing qu'estimant que l'élection serait bénéfique à l'ensemble de la population, elle a l'intention d'y participer, après l'avoir considérée avec gravité comme un cas spécial et étudié la future loi sur l'enregistrement des partis politiques et les lois relatives aux élections. »

31. Le Conseiller spécial a séjourné au Myanmar les 26 et 27 juin afin d'y préparer mon éventuelle visite. Au cours de ce séjour, le Ministre des affaires étrangères a indiqué que le Gouvernement du Myanmar avait accepté le programme considérant qu'il englobait la feuille de route en cinq points et les questions humanitaires. Le Ministre des affaires étrangères a indiqué que certains progrès concernant le programme étaient prévisibles mais qu'il n'était pas en mesure de prendre des engagements à cet égard. Il a fait part de l'accord de son gouvernement avec le programme proposé par le Conseiller spécial, excepté en ce qui concerne la réunion envisagée avec Daw Aung San Suu Kyi. À ce sujet, le Premier Ministre a estimé qu'il serait probablement difficile d'organiser une telle réunion à cause du déroulement de son procès en cours, mais il a suggéré que je fasse cette demande directement au généralissime.

32. Au cours de ma visite, qui a eu lieu du 3 au 4 juillet, j'ai abordé une vaste gamme de questions préoccupantes avec les hauts dirigeants et d'autres interlocuteurs. Au cours de mes deux entretiens avec le Président du Conseil d'État pour la paix et le développement (SPDC), le généralissime Than Shwe, et de mes consultations avec le Premier Ministre, le général Thein Sein, j'ai eu des discussions franches et très complètes sur la nécessité que le Myanmar tire parti de ma visite pour prendre des mesures positives concrètes en ce qui concerne le programme en

cinq points ainsi que les questions humanitaires. J'ai indiqué que j'avais tenu des consultations avec les principaux États Membres intéressés, notamment avec tous les membres du Groupe des amis sur le Myanmar, qui avaient réaffirmé soutenir fermement mon engagement personnel, exprimé un esprit de bonne volonté sans précédent à l'égard du Myanmar et qui guettait attentivement les signes positifs provenant du Myanmar en vue d'être en mesure d'y répondre. J'ai indiqué clairement que le but de ma visite était de faire part des préoccupations, des attentes et des encouragements de la communauté internationale et d'offrir l'assistance des Nations Unies au Gouvernement et au peuple du Myanmar pour l'aider à relever les défis auxquels leur pays était confronté.

33. J'ai félicité le Gouvernement des progrès des activités de secours et de relèvement menées à la suite du cyclone Nargis, grâce notamment à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'ASEAN dans le cadre du Groupe clef tripartite. Exprimant ma volonté de continuer de mobiliser l'assistance humanitaire internationale, j'ai souligné la nécessité de tirer parti de cette coopération, notamment en veillant à ce que les visas humanitaires soient délivrés rapidement et en élargissant l'accès des secours humanitaires de telle manière que tous les groupes vulnérables puissent être secourus sans restriction, où qu'ils se trouvent dans le pays.

34. J'ai indiqué que la paix et la sécurité pouvaient subir les effets des situations socioéconomiques sous-jacentes et insisté sur la nécessité de trouver des méthodes permettant de relever des défis du développement. Notant que le volume de l'assistance internationale fournie au Myanmar était très faible, j'ai proposé de travailler avec toutes les parties concernées, notamment sur la question des sanctions et des restrictions touchant les activités des institutions financières internationales et du Programme des Nations Unies pour le développement. J'ai engagé les hauts dirigeants à accroître la coopération du Myanmar avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de mes bons offices en vue de définir et de traiter les besoins socioéconomiques moyennant un vaste processus national mobilisant toutes les composantes de la société.

35. J'ai réaffirmé mon point de vue selon lequel la transition démocratique au Myanmar serait impossible sans une véritable réconciliation nationale. J'ai retenu trois problèmes qui, si on n'y remédiait, pourraient à mon avis faire perdre toute confiance à l'égard du processus politique national et j'ai vivement encouragé les hauts dirigeants à prendre en considération positivement mes recommandations spécifiques. En premier lieu, j'ai recommandé de procéder à la libération immédiate d'un nombre significatif de prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, et de tous les prisonniers politiques restants avant les élections, afin de leur permettre de participer au processus politique. J'ai souligné qu'il importait que le Gouvernement examine attentivement les implications du procès de Daw Aung San Suu Kyi et de son issue, et a vivement recommandé au Gouvernement d'envisager d'exercer les prérogatives du pouvoir exécutif en vue de veiller à ce que toutes les charges retenues contre Daw Aung San Suu Kyi soient annulées et à ce qu'elle soit libérée immédiatement. Deuxièmement, j'ai recommandé que commence sans délais ni conditions préalables un dialogue de fond sans exclusive et assorti d'échéances auquel participeraient Daw Aung San Suu Kyi et la LND, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies. J'ai également souligné la nécessité de veiller à ce que tous les progrès obtenus grâce aux accords de cessez-le-feu soient rendus irréversibles par la prise en compte des préoccupations de tous les groupes armés

concernés. Troisièmement, j'ai souligné qu'il était nécessaire que la feuille de route du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les élections prévues pour 2010, soit mise en œuvre selon une méthode sans exclusive, participative et transparente qui garantisse l'acceptation du processus sur les plans national et international et assure la crédibilité et la légitimité de son issue. À cet égard, j'ai recommandé que la date des élections envisagées soit annoncée rapidement, que des lois électorales bien pensées soient promulguées en temps opportun, qu'une commission électorale indépendante soit mise en place, que tous les bureaux de la LND soient réouverts, que les partis politiques qui avaient été rayés des registres soient enregistrés de nouveau. En outre, j'ai voulu savoir si le Gouvernement envisageait d'inviter des observateurs électoraux indépendants ou de solliciter une assistance électorale des services techniques de l'Organisation des Nations Unies.

36. J'ai encouragé les hauts dirigeants à étudier la possibilité que soit mise en place à Yangon une petite équipe qui communiquerait avec moi par l'intermédiaire du Conseiller spécial en vue d'assurer la liaison et de faciliter les communications au cours de la période préélectorale. En outre, j'ai invité le Myanmar à participer pour la première fois à une réunion du Groupe des amis qui se tiendra au niveau ministériel en marge de l'Assemblée générale, à New York, en septembre 2009.

37. J'ai indiqué que j'envisageais de discuter des questions subventionnées avec autant de parties prenantes que possible au cours de ma visite, notamment avec Daw Aung San Suu Kyi. J'ai vivement encouragé le généralissime à étudier positivement ma demande tendant à ce qu'il la rencontre et examine attentivement les implications de toute décision à ce sujet.

38. Le généralissime a indiqué qu'en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Myanmar attachait une grande importance à ma visite et à la poursuite de sa coopération avec l'Organisation, et il m'a remercié de l'aide fournie par les Nations Unies à la suite du cyclone Nargis. Le généralissime a dit que le Myanmar avait pris note de ce que j'avais consulté plusieurs États Membres avant ma visite. Notant que mes propositions avaient été discutées au cours des visites du Conseiller spécial, le généralissime n'a rejeté aucune de mes recommandations de fond.

39. Le généralissime a indiqué que les sanctions prises contre le Myanmar avaient eu des effets négatifs sur le développement du pays et sur sa capacité de satisfaire les demandes venant de l'extérieur, et que la communauté internationale devrait exprimer de la bonne volonté à l'égard du Myanmar à ce sujet.

40. Le généralissime a mis l'accent sur les deux principales priorités du Gouvernement : le transfert des pouvoirs de l'État à un gouvernement civil après les élections de 2010 et la mise en place des bases du futur développement social et économique. Le généralissime a déclaré que l'on ne saurait mettre en doute d'une quelconque manière la détermination du Gouvernement à tenir des élections multipartites en 2010 et a souligné de façon répétée que les élections seraient libres, régulières, crédibles et organisées d'une manière qui garantisse la participation de tous. Il a affirmé que la fixation de la date des élections, l'adoption d'un code électoral et la création d'une commission électorale étaient des questions internes à propos desquelles des informations seraient publiées en temps voulu. La question de savoir si le Myanmar solliciterait une assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies ou inviterait des observateurs indépendants serait examinée en temps opportun, si cela était nécessaire.

41. Le généralissime a souligné qu'il importait de garantir la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Myanmar. Il a également souligné le fait que même s'il restait quelques groupes rebelles, 17 groupes armés avaient fait la paix avec le Gouvernement et concentraient leur attention sur le développement régional.

42. Le généralissime a évoqué les efforts qui avaient été faits dans le passé, y compris les siens, pour engager directement le dialogue avec Daw Aung San Suu Kyi en vue de l'inclure dans le processus national de réconciliation voulu par le Gouvernement. Il a souligné que l'échec de ces efforts n'était pas dû à un manque de volonté imputable au Gouvernement. Il a réaffirmé que la priorité de ce dernier était de rester concentré sur l'élection et la transition politique. Le généralissime a expliqué qu'il aurait souhaité organiser une réunion entre Daw Aung San Suu Kyi et moi-même comme cela lui avait été demandé, mais que la procédure judiciaire ne le permettrait pas car cela pourrait apparaître comme une influence sur l'issue du procès en cours.

43. Au cours de ma réunion avec les partis politiques enregistrés, j'ai entendu une gamme de points de vue et de préoccupations, notamment celles de la LND, de la LNCD, du PUN et du Parti national Wa pour le développement. La LNCD a demandé de nouveau la libération de tous les prisonniers politiques, notamment les dirigeants ethniques, et la reprise d'un dialogue sans exclusive à titre de condition de sa participation aux élections. Le PUN a appelé de nouveau tous les partis à œuvrer pour le succès des élections de 2010 et réaffirmé qu'aucun parti ne devrait mettre en péril la feuille de route en sept points. Au cours d'un entretien privé avec moi, le PUN a demandé de nouveau la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi; un dialogue de réconciliation nationale; une solution, de quelque manière, concernant les résultats de l'élection de 1990; ainsi que la révision de la Constitution. La LND a expliqué qu'elle avait fait au Gouvernement des propositions concernant ces demandes, mais que les autorités n'avaient toujours pas donné leur réponse. Au cours de ma réunion avec les groupes parties au cessez-le-feu, j'ai entendu ce qu'ils pensaient de leur transition du conflit armé au cessez-le-feu, de la nécessité d'assurer le développement de leur région et de la proposition du Gouvernement tendant à ce qu'ils deviennent une force de surveillance des frontières placée sous le commandement de l'armée du Myanmar. Au cours de toutes les réunions, j'ai indiqué que j'avais mis l'accent au cours de mes entretiens avec le généralissime, sur la nécessité de veiller à ce que le processus politique tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées et que le généralissime avait indiqué à plusieurs reprises que les élections seraient libres, régulières et ouvertes à toutes les parties et à tous les groupes. En outre, j'ai vivement encouragé tous les partis politiques et tous les groupes armés à garder une attitude constructive à l'égard du processus politique et dans la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu.

44. Après avoir entendu un compte rendu sur les résultats de mes visites des 8 et 13 juillet respectivement, les membres du Groupe des amis et du Conseil de sécurité ont exprimé à l'unanimité leur appui à ma décision de me rendre au Myanmar, à mon engagement personnel et au rôle de mon Conseiller spécial ainsi qu'à la poursuite de ma mission de bons offices. Ils ont réaffirmé l'espoir que le Myanmar donnerait une suite positive aux recommandations que j'avais formulées. S'exprimant devant le Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies a annoncé que son gouvernement considérait que ma visite avait été positive et qu'il avait l'intention de mettre en

œuvre toutes les recommandations appropriées. Le Représentant permanent a affirmé que le Gouvernement prenait à ma demande des dispositions en vue d'accorder l'amnistie aux détenus pour des raisons humanitaires et en vue de leur permettre de participer aux élections de 2010. Le Représentant permanent a affirmé en outre, s'agissant du forum économique national, que le Gouvernement coopérerait avec l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. S'agissant de la possibilité de recevoir une assistance technique pour les élections, il a ajouté que le Myanmar coopérerait avec l'Organisation des Nations Unies si une telle aide s'avérait nécessaire. Il a assuré de nouveau que la loi électorale serait promulguée en temps opportun. Le Représentant permanent a affirmé que le fait que le Myanmar avait accepté mes bons offices, sa coopération active avec le processus ainsi que ma deuxième visite au Myanmar en un peu plus d'un an seulement, constituaient des étapes importantes de la coopération entre le Myanmar et les Nations Unies.

45. Dans une déclaration datée du 9 juillet et dans une lettre datée du 15 juillet qui m'avait été adressée, le Président de la LND, U Aung Shwe, a présenté le programme de ce parti pour l'avenir, qui comportait les points suivants :

a) La libération sans conditions de tous les prisonniers politiques, y compris U Tin Oo et Daw Aung San Suu Kyi;

b) L'instauration sans délais ni conditions préalables d'un dialogue fondé sur le principe de respect mutuel et la réconciliation nationale, portant notamment sur les droits de l'homme, l'égalité des chances pour les membres de toutes les nationalités, la révision de la Constitution (2008), la reconnaissance de quelque manière du Parlement du peuple issu de l'élection de 1990, l'élection du futur parlement et l'amélioration des conditions de vie de la population;

c) Envisager de reconnaître les résultats des élections de 1990 en approuvant l'issue des débats qui auront lieu au Parlement du peuple qui sera constitué conformément à la loi électorale sur le Parlement du peuple;

d) Toutes les parties prenantes devront respecter uniformément le processus politique pour le futur défini dans les accords concernant le dialogue, tels qu'ils auront été adoptés par le Parlement du peuple en vue d'établir le nouvel État démocratique.

En ce qui concerne les élections de 2010, la lettre a réaffirmé la position de la LND exprimée dans la Déclaration de Shwegondaing du 29 avril selon laquelle, compte tenu de ce qui s'était passé lors du référendum constitutionnel de 2008, la LND avait « de graves appréhensions concernant la transparence et la régularité des élections prévues » et que si les élections ne respectaient pas les conditions énoncées dans la Déclaration de Shwegondaing, elles « ne seraient pas légitimes et leurs résultats ne permettraient pas de résoudre les problèmes politiques existants ». Sa lettre m'a en outre encouragé à poursuivre mes efforts.

46. Dans une lettre datée du 17 juillet 2009 adressée au Conseiller spécial, le Ministre de la planification nationale et du développement économique a confirmé que le Myanmar étudierait la possibilité d'accepter une mission de travail, conformément à la proposition du Conseiller spécial.

47. À la suite de ma réunion du 5 août avec le Groupe des amis, j'ai réaffirmé publiquement que j'espérais, de même que la communauté internationale, que le

Gouvernement du Myanmar examinerait attentivement les implications de tout jugement prononcé à l'issue du procès de Daw Aung San Suu Kyi et qu'il tirerait parti de cette possibilité pour veiller à ce qu'elle soit immédiatement libérée, et que le Gouvernement du Myanmar prendrait des mesures positives en temps voulu pour donner suite aux propositions précises que j'avais faites au cours de ma visite, à commencer par la libération de tous les prisonniers politiques. J'ai appelé de mes vœux un engagement constructif et durable à aider le Gouvernement et le peuple du Myanmar à relever les défis et saisir les opportunités se présentant au pays et un soutien actif et uni de la communauté internationale à cette fin. Les membres du Groupe des amis ont accepté ma proposition de convoquer une deuxième réunion de haut niveau du Groupe en marge de l'Assemblée générale, en septembre 2009.

48. Au cours de consultations tenues pendant la période considérée, y compris au sein du Groupe des amis, moi-même et mon Conseiller spécial avons invité les principaux États Membres intéressés à étudier de quelle façon le Myanmar pourrait être encouragé davantage à coopérer plus étroitement avec le processus de bons offices à la mise en œuvre du programme en cinq points et à fournir à la mission des moyens adéquats à cet égard.

49. Outre les membres du Groupe des amis et du Conseil de sécurité, les dirigeants du Groupe des Huit ont exprimé leur appui à mon engagement personnel, à la poursuite de ma mission de bons offices et au rôle de mon Conseiller spécial lors de leur réunion au sommet, le 8 juillet à L'Aquila (Italie), de même que les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN et le Forum régional de l'ASEAN, à leurs réunions tenues du 20 au 23 juillet à Phuket (Thaïlande). Ces derniers ont entre autres réaffirmé leur point de vue selon lequel l'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans le processus de réconciliation nationale ainsi que dans le développement économique et social du Myanmar, ont exprimé leur volonté de continuer de participer de manière constructive et de contribuer au développement économique et social du Myanmar et encouragé le Gouvernement à faire des progrès concrets et crédibles vers la démocratisation.

IV. Observations

50. L'année prochaine, le Myanmar se trouvera à une étape importante de son processus de transition politique alors que le Gouvernement fera les préparatifs des premières élections qui auront lieu depuis 20 ans. Cette étape, qui devrait être fluide et passionnante, offre également d'importantes possibilités de promouvoir le changement vers un Myanmar pacifique, démocratique, prospère et uni. Elle coïncide en outre avec un réexamen, au sein de la communauté internationale, de l'efficacité des politiques appliquées actuellement à l'égard du Myanmar et avec la recherche de solutions plus efficaces. Ma deuxième visite au Myanmar en un peu plus d'un an seulement m'a ainsi offert l'occasion de faire part au Gouvernement et au peuple du Myanmar des préoccupations, des attentes et des encouragements de la communauté internationale et d'exprimer la volonté des Nations Unies de l'aider à relever les multiples défis auxquels le pays est confronté.

51. Alors que le Gouvernement du Myanmar continue d'appliquer le processus politique défini dans sa feuille de route, il importe de l'encourager à prendre les mesures nécessaires en vue d'optimiser les possibilités de relever les défis à court, moyen et long terme auxquels le pays est confronté et d'améliorer ses relations avec

l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, je suis déçu et préoccupé de constater que le Gouvernement du Myanmar n'a pas encore pris des mesures significatives pour donner suite à ma visite. Je considère comme étant particulièrement préoccupants le procès et la condamnation de Daw Aung San Suu Kyi, nonobstant la commutation de sa peine par le Gouvernement. Ces faits nouveaux portent un rude coup aux perspectives sérieuses de réconciliation nationale, de transition démocratique et de légalité au Myanmar et sont en contradiction avec les engagements pris par le Gouvernement à cet égard. Le fait que le Gouvernement n'a pas libéré Daw Aung San Suu Kyi est une occasion manquée par le Myanmar d'indiquer sa volonté d'ouvrir une nouvelle ère de transparence politique.

52. Je pense qu'à moins que ces trois préoccupations immédiates ne soient prises en considération, la crédibilité du processus politique restera douteuse, à savoir la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, et leur libre participation à la vie politique de leur pays; l'ouverture du dialogue entre le Gouvernement et les parties concernées de l'opposition ou des groupes ethniques, qui est un élément nécessaire de tout processus de réconciliation nationale, et la création des conditions propices à la tenue d'élections crédibles et légitimes. Le moment est maintenant venu où le Gouvernement du Myanmar devrait tenter de lever ces préoccupations afin de veiller à ce que le processus politique serve les intérêts de tous les Birmans d'une manière qui favorise l'union plutôt que la division et soit largement acceptable par communauté internationale. À cet égard, j'espère que le Gouvernement du Myanmar prendra les mesures nécessaires, en conformité avec ses engagements, en vue de veiller à ce que les élections soient ouvertes à tous, participatives et transparentes et soient préparées et organisées conformément aux normes internationales.

53. Outre la nécessité urgente d'ouvrir l'espace politique afin de permettre à tous les acteurs politiques de participer librement aux prochaines élections, il existe des problèmes à moyen et à long terme tout aussi importants qui exigent, en tout premier lieu, que le Gouvernement du Myanmar montre davantage de détermination et de volonté, en coopération avec la communauté internationale et avec l'appui de cette dernière. À cet égard, il est indispensable, pour assurer la stabilité future du Myanmar, de passer des accords de cessez-le-feu conclus avec la majorité des groupes ethniques armés à une paix durable. Cela suppose que les deux parties fassent preuve de la plus grande souplesse au cours de négociations qui devraient répondre à leurs préoccupations et intérêts respectifs, y compris ceux qui concernent le statut futur des groupes armés, la prise en compte des besoins locaux de développement et la répression des activités criminelles dans les zones frontalières. De même, il faut impérativement que le Gouvernement et les groupes ethniques armés qui continuent de combattre engagent des négociations de fond conduisant à la cessation des activités, en particulier dans les États de Kayin et Kayah à propos desquels les informations faisant état de conflits armés et de violations des droits de l'homme et de problèmes humanitaires connexes, notamment d'importants déplacements de réfugiés, sont jugées préoccupantes par les Nations Unies. L'ONU reste disposée à aider le Myanmar à s'attaquer à ces problèmes. C'est en ouvrant et en élargissant l'espace politique que l'on s'assurera le mieux que chaque groupe a intérêt à voir s'instaurer une paix et une stabilité durables.

54. La nécessité de régler les problèmes humanitaires et socioéconomiques urgents auxquels est confrontée la population du Myanmar revêt une importance tout aussi

grande pour les perspectives de paix et de démocratie durables. Le niveau sans précédent de la coopération qui s'est instaurée entre le Myanmar, l'Organisation des Nations Unies et l'ASEAN, avec l'appui des donateurs à la suite du cyclone Nargis a démontré que les impératifs humanitaires ne sont pas incompatibles avec les principes de souveraineté et ne devraient jamais être sacrifiés à des considérations politiques. Il est certain que la communauté internationale doit continuer de s'attacher à fournir l'aide humanitaire, mais il incombe au Gouvernement de veiller à ce que la coopération se poursuive dans les meilleures conditions possibles et qu'aucun individu qui en a besoin, où qu'il se trouve, ne soit privé de secours humanitaires.

55. Il est aussi essentiel d'exploiter le potentiel économique du pays et de donner au Myanmar la possibilité de bénéficier des avancées rapides qui se produisent dans d'autres parties de la région afin de lutter contre la pauvreté, d'élever le niveau de vie, de promouvoir la paix sociale et d'ouvrir la voie à des changements plus vastes. Tout en me félicitant des efforts faits par le Gouvernement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, je considère qu'il est possible d'en faire davantage pour renforcer la capacité des institutions civiles de gouvernance, notamment en investissant dans les ressources humaines du pays et en mettant la société civile et le secteur privé en mesure de participer plus largement au développement du pays, et qu'il faut le faire

56. Comme je l'ai souligné publiquement dans l'allocution liminaire que j'ai faite à Yangon, l'engagement des Nations Unies au Myanmar est fondé sur une volonté partagée d'œuvrer en faveur de ses habitants en vue de permettre à leur pays d'acquiescer sa place de membre responsable et respecté de la communauté internationale. Même si le Myanmar a une histoire unique en son genre et complexe, les défis auxquels il est confronté en tant que pays en transition ne sont ni exceptionnels ni insurmontables. En outre, le Myanmar ne fait pas exception à la règle communément admise selon laquelle il ne peut y avoir de développement sans paix ni de paix durable sans développement viable et qu'il ne peut non plus y avoir ni paix ni développement sans démocratie et respect des droits de l'homme. Aucun des problèmes auxquels le Myanmar est confronté aujourd'hui – qu'ils soient politiques, humanitaires ou de développement – ne peut être réglé séparément et les perspectives de paix, de démocratie et de développement pourraient se trouver compromises si une attention égale ne leur était accordée. C'est pour ces raisons que le Myanmar ne peut que tirer le plus grand profit de l'expérience acquise dans de nombreux domaines par l'Organisation des Nations Unies, notamment en matière de gouvernance et de renforcement de la paix. Plus le Myanmar collaborera et coopérera constructivement avec moi à cette fin dans le cadre de ma mission de bons offices, plus il affirmera sa souveraineté.

57. Je note à cet égard que tout au long de la période considérée, les demandes accrues adressées à ma mission de bons offices ont été financées en partie au moyen de contributions extrabudgétaires. Je saisis cette occasion de remercier la Commission européenne des contributions financières qu'elle fait au profit de mes bons offices. À cette étape importante de la transition engagée au Myanmar et compte tenu du caractère multidimensionnel de ma mission de bons offices, l'Assemblée générale devrait fournir des ressources suffisantes au Bureau du Conseiller spécial jusqu'à 2010. Comme il est indiqué dans mon futur rapport sur les prévisions de dépenses concernant les missions de bons offices, il sera

indispensable de maintenir ce dispositif afin de faciliter le bon déroulement de la mission de bons offices qui m'a été confiée.

58. Mon engagement personnel dans la mission de bons offices indique de la façon la plus claire la volonté des Nations Unies de collaborer avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar au règlement des problèmes qui revêtent une importance fondamentale pour l'avenir du pays. À cet égard, je me félicite du soutien clair et ferme que la communauté internationale a exprimé à la poursuite de ma mission de bons offices et je suis déterminé à maintenir mon engagement personnel ainsi que les activités de mon conseiller spécial en vue d'atteindre les objectifs de la mission, notamment pour assurer le suivi du programme en cinq points dont j'ai discuté avec les hauts dirigeants du Myanmar. La transition politique offre une possibilité exceptionnelle de parvenir à des changements positifs et la communauté internationale, notamment l'Union européenne, l'ASEAN et les acteurs du développement devraient indiquer clairement aux habitants du Myanmar qu'ils ne sont pas seuls et que la communauté internationale se tient prête à investir dans leur avenir, notamment en soutenant les efforts à long terme allant vers un environnement social, politique, économique plus ouvert et des améliorations de la gouvernance liées à la paix et au développement économique. Je suis prêt à collaborer avec toutes les parties concernées et à mobiliser les moyens nécessaires pour relever l'ensemble des défis auxquels le Myanmar est confronté.

59. Un processus de réconciliation nationale et de transition démocratique ancré dans le respect des droits de l'homme, le dialogue et la compréhension mutuelle offre les meilleures chances de régler le double problème d'impasse politique et de conflit armé dont a hérité le pays, condition préalable de la paix et du développement. S'il est certain que chaque partie prenante a un rôle à jouer et des responsabilités à assumer en gardant une attitude constructive dans l'intérêt de la nation, le Gouvernement a principalement l'obligation de tenir les engagements qu'il a pris envers les habitants du pays d'assurer une véritable transition vers la démocratie et un pays pacifique, moderne et développé. Ne pas obtenir la large adhésion de l'ensemble de la population du Myanmar à la transition politique et constitutionnelle comporterait le risque d'aggraver les divisions et de retarder les perspectives de paix durable au détriment de tous ses habitants. C'est pourquoi le moment est venu pour les dirigeants de la nation de faire des choix clairs et fondamentaux. Il leur appartient de choisir de quelle manière ils entendent répondre aux aspirations de leurs habitants ainsi qu'aux attentes et aux encouragements de la communauté internationale. Je pense que ce choix pourrait être déterminant pour les perspectives de paix, de démocratie et de prospérité des générations futures.